



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-05-2025 /

Dossier complet le : 23-05-2025 /

N° d'enregistrement : 003186/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CS70

Raison sociale

SAS

N° SIRET

91020304100017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ANTONIOTTI

Prénom(s)

Paul

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 993,6 kWc avec :

- des structures métalliques fixe d'accueil des modules solaires ;
- des modules photovoltaïques ;
- un local technique de 19,9 m² comprenant le poste de transformation et de livraison positionné en limite sud de la voie interne pour un accès direct aux services du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ;
- une clôture périphérique de 1,80 mètres de haut composée d'un grillage à maille large permettant le passage de la petite faune et le libre écoulement des eaux pluviales ;
- création et renforcement de haies existantes sur la périphérie de l'emprise pour améliorer l'insertion paysagère du projet ;
- l'installation d'une citerne souple de 120m³ en adéquation avec les recommandations SDIS 58 pour la sécurité incendie.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire, source d'énergie renouvelable et décarbonée. Toute l'électricité produite sur le site sera injectée au réseau public de distribution. Il est attendu une production annuelle de 1 280 846 kWh par an. La consommation moyenne d'électricité en France pour un foyer est de 4 679 kWh par an, le projet permettrait d'alimenter l'équivalent d'environ 270 foyer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le temps de construction est évalué à 6 mois et comprend 4 phases :

- Préparation du site : dégagement des emprises, tonte de l'herbe, installation des clôtures définitives, création de la voie d'accès et de la piste.
- Mise en œuvre de l'installation photovoltaïque : les fondations sont des pieux battus ou vissés. Les tables d'assemblage (type tracker) sont directement montées sur les fondations. Les panneaux photovoltaïques sont ensuite vissés sur les tables en respectant un espacement d'environ 2cm entre chaque panneau afin de laisser l'eau s'écouler dans ces interstices. Les boîtes de jonction sont fixées à la structure des tables d'assemblage.
- Installation des équipements associés à la centrale solaire : le local technique comprenant le poste de transformation et de livraison préfabriqué sera livré par convoi classique. La pose est effectuée par un camion grue. L'emprise au sol du local est de 19,9m² pour le local technique (poste).
- Raccordement au réseau électrique public : l'ensemble des travaux liés au raccordement du parc photovoltaïque sur le réseau public sera réalisé par l'exploitant ENEDIS ; le coût sera quant à lui pris en charge par la société. Les modalités de raccordement au réseau public ainsi que le

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un parc photovoltaïque ne demande pas beaucoup de maintenance. La périodicité d'entretien restera limitée et sera adaptée aux besoins de la zone.

Dans le cas d'installations de parcs photovoltaïques au sol, les principales tâches de maintenance sont les suivantes :

- Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, transformateurs et boîtes de jonction ;
- Remplacement des éléments électriques défectueux (structure, panneaux...) ;
- Vérification des connectiques et échauffements anormaux.

Entretien de la végétation :

La maîtrise de la végétation pourra se faire par un entretien mécanique (broyage, débroussaillage) via une entreprise locale. Aucun produit chimique ne sera utilisé pour l'entretien du couvert végétal. Cet entretien pourrait également être réalisé par la mise en place d'une coactivité de pâturage sur le site si accord préalable de la commune

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux (Décret n°2022-1688 du 26 décembre 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie cloturee du parc photovoltaïque	(16080, m²)
Surface des équipements techniques (ES)	(19,9, m²)
Reponse demande de complements : La surface de la parcelle cadastrale (ZI 74) concernee par le projet	(20699, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : chemin des vignes du puits

Lieu-dit : _____

Localité : chemin des vignes du puits 58240 Livry

Code postal : 58240 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°3'4"E° , " Lat. : 46°46'7"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " Point de d'arrivée : Long. : ° ' '' Lat. : ° ' ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type 1 Identifiant : 260015461 - Nom : VAL D'ALLIER DU PONT DES LORRAINS AU PONT DU VEURDRE - distance au site : 138 m ZNIEFF de type 2 Identifiant : 260009924 - Nom : VAL D'ALLIER DE
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Arrêté de protection de biotope à une distance de 360 m du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucune réserve naturelle régionale ou nationale, parc national ou parc naturel régional à au moins 36 km de la zone d'étude

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, monument historique ou ses abords ou site patrimonial remarquable ne se trouve a au moins 1,5 km de la zone d'etude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi Allier amont, approuve le 23 janvier 2006 Terrain d'assiette du projet en zone blanche
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi Allier amont, approuve le 23 janvier 2006 Terrain d'assiette du projet en zone blanche
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site NATURA 2000 Directive Habitats Identifiant : FR2600965 - Nom : Vallee de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre - distance au site : 142 m Site NATURA 2000 Directive Oiseaux Identifiant : FR8310079 - Nom : Val d'Allier Bourbonnais - distance au site : 145 m
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les eaux de pluie ruissellent sur et entre les modules photovoltaïques. Leur répartition au sol n'est pas modifiée. Le projet n'a pas d'impact sur les masses d'eau souterraines. De plus, les pistes périphériques seront perméables
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	- Pas de besoin d'équipement d'alimentation en eau potable et d'assainissement. - la gestion des eaux pluviales par infiltration sur la parcelle via des noues
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir les synthèses des enjeux écologiques en annexe 8. L'ensemble de ces risques sont pris en compte dans notre logique d'évitement et de réduction.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux uniquement : déplacement d'engins de chantier entraînant une augmentation ponctuelle du trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase travaux, les nuisances sonores seront limitées à la circulation et l'utilisation des engins de chantier, en semaine et de jour. En exploitation, la maintenance nécessite 2 à 3 passages /an
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets inertes et non dangereux potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers les filières de collecte, stockage et traitement adaptées. Les déchets générés en phase d'exploitation seront limités en quantité et gérés par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures qui seront mises en place :

Mesure d'évitement 1 : Optimisation écologique du projet.

Mesure d'évitement 2 : Recul du projet aux regards du risque incendie et des enjeux environnementaux.

Mesure d'évitement 3 : Adaptation de la phase travaux en faveur de la faune.

Mesure d'évitement 4 : Mise en place d'un itinéraire technique en phase travaux.

Mesure de réduction 1 : Plantation d'une haie bocagère limitant les covisibilités du projet.

Mesure de réduction 2 : Respect des bonnes pratiques en phase chantier

Mesure de réduction 3 : Aménagement de pistes perméables.

Mesure de réduction 4 : Un entretien exclusif de la végétation en phase d'exploitation.

Mesure de réduction 5 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en phase chantier et en phase exploitation.

Mesure de réduction 6 : Phasage de l'obligation légale de débroussaillage (OLD) hors périodes de reproduction.

Le détail de ces mesures est présente en Annexe 10.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une attention particulière aux questions écologiques et paysagères. Cela nous a permis de mettre en évidence les sensibilités environnementales et paysagères du projet, et définir des mesures d'évitement et de réduction d'impact pertinentes et efficaces. Considérant le travail déjà réalisé et les engagements d'évitement et de réduction d'impact pris, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ANTONIOTTI

Prénom Paul

Qualité du signataire President

À Marseille

Fait le 15-05-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)